

UBG

GROUPE **M** FONGICIDE

FONGICIDE ZIRAM 85W
Poudre Mouillable

COMMERCIAL



ATTENTION

POISON

GARANTIE: ziram 85%

N° D'HOMOLOGATION: 29140
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET: 2-25 kg

11/08

MODE D'EMPLOI

CULTURE/MALADIES	DOSE	MÉTHODE
<p>TOMATE (grande culture)</p> <p>Anthraxnose (<i>Colletotrichum coccodes</i>) Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>) Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)</p>	<p>1,38 kg de fongicide Ziram 85W par hectare</p>	<p>Appliquer le fongicide Ziram 85W dans 500 litres d'eau par hectare. Commencer les applications dès l'apparition de la maladie. Si les conditions favorisent des infections hâtives, effectuer le premier traitement peu de temps après la transplantation ou lorsque les plants semés en direct mesurent 15 cm de hauteur. Répéter à des intervalles réguliers de 7 à 10 jours. On peut utiliser ce produit jusqu'à 7 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 8,26 kg de fongicide Ziram 85W (7,02 kg de matière active) par hectare par saison.</p>
<p>CONCOMBRE (grande culture), MELON BRODÉ, MELON D'EAU, COURGE D'ÉTÉ, CITROUILLE</p> <p>Tache alternarienne (<i>Alternaria cucumerina</i>) Tache septorienne (<i>Septoria cucurbitacearum</i>) Anthraxnose (<i>Colletotrichum orbiculare</i>)</p>	<p>0,63 à 0,89 kg de fongicide Ziram 85W par hectare</p>	<p>Appliquer le fongicide Ziram 85W dans 500 litres d'eau par hectare. Effectuer la première application au stade des semis, puis répéter le traitement selon le besoin. Répéter à des intervalles réguliers de 7 à 10 jours. Employer la dose élevée lorsque la culture est soumise à une forte pression par la maladie. On peut utiliser ce produit jusqu'à un jour avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 5,36 kg de fongicide Ziram 85W (4,56 kg de matière active) par hectare par saison.</p>

**LES DIRECTIVES SUIVANTES NE S'APPLIQUENT QU'À L'UTILISATION DU
PRODUIT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

CULTURE/MALADIES	DOSE	MÉTHODE
<p>POMME</p> <p>Tavelure Mouchetée (<i>Venturia inaequalis</i>)</p>	<p>5 kg de fongicide Ziram 85W par hectare</p>	<p>Appliquer le fongicide Ziram 85W dans 750 à 1000 litres d'eau par hectare durant la première ou la deuxième semaine d'août. Les résidus sur les fruits pourraient être difficiles à enlever. On peut appliquer ce produit jusqu'à 14 jours avant la cueillette des fruits. Effectuer seulement un traitement par saison. Ne pas appliquer plus de 5 kg de fongicide Ziram 85W (4,25 kg de matière active) par hectare par saison.</p>
<p>PÊCHE, ABRICOT</p> <p>Brûlure corynéenne (<i>Wilsonomyces carpophilus</i>)</p>	<p>8 kg de fongicide Ziram 85W par hectare</p>	<p>Appliquer le fongicide Ziram 85W dans 750 à 1000 litres d'eau par hectare au stade de la chute des pétales. Tout traitement effectué après ce stade pourrait provoquer un changement de couleur qui rendrait les fruits invendables. On peut appliquer ce produit jusqu'à 30 jours avant la cueillette des fruits. Effectuer seulement un traitement par saison. Ne pas appliquer plus de 8 kg de fongicide Ziram 85W (6,8 kg de matière active) par hectare par saison.</p>

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, le Fongicide ZIRAM 85W, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide ZIRAM 85W et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide de ZIRAM 85W ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products Canada Inc. 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

COMPATIBILITÉ

Le ziram est compatible avec la plupart des insecticides et fongicides couramment utilisés, mais on ne devrait pas le mélanger dans le réservoir du pulvérisateur avec la bouillie bordelaise, le cuivre insoluble, le sulfure de calcium ni la chaux hydratée. Si on le mélange avec Guthion, utiliser uniquement la poudre mouillable.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Produit nocif s'il est avalé. Ne pas inhaler la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut provoquer une irritation des yeux, du nez et de la gorge. Après l'avoir manipulé, se laver à fond au savon et à l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter contaminer les aliments pour humains ou pour animaux. Tenir à l'écart de la chaleur excessive, des flammes et des étincelles. Conserver dans un endroit sec et frais. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau très chaude et du savon avant de les réutiliser. Ne jamais contaminer des étangs, des cours d'eau ou d'autres masses d'eau. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife .ca](http://www.croplife.ca).

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.